



SOMMAIRE

Les sections internationales	p. 2-3
Travaux en cours	p. 4
Paroles d'élus Georges Siffredi	p. 5
Les décisions départementales	p. 6
La Seine Musicale en avant première	p. 7
Retour à l'emploi	p. 9
Les actualités	p. 10-11
Marchés publics et recrutement	p. 12

La Seine Musicale sera inaugurée le 22 avril.

Donner une identité culturelle au département

À partir du 22 avril prochain, une nouvelle histoire commence pour l'île Seguin autour d'une grande ambition culturelle que le Département a imaginée. Nous avons voulu en effet saisir une chance historique : inventer dans le cœur géographique de notre territoire, un équipement musical unique, dont la singularité serait à l'image des Hauts-de-Seine. Un lieu ouvert à tous, qui puisse réaliser le grand écart entre le classicisme et la modernité, entre la simplicité et l'exigence. Une place d'exception, d'envergure internationale, qui soit en même temps une présence quotidienne, une invitation à la fête et à la promenade...

Pour cela, il fallait d'abord un geste architectural fort, en harmonie avec la Seine : c'est chose faite. Cet équipement hors norme va maintenant devenir le navire amiral de la Vallée de la Culture des Hauts-de-Seine. Ce grand projet départemental n'est pas un concept : c'est la mise en œuvre concrète d'une ambition territoriale. J'ai en effet souhaité donner, à travers la culture, une

identité à notre département et réveiller une géographie restée longtemps inexploitée, en particulier le long de la Seine d'Issy-les-Moulineaux à Nanterre... Pourquoi la culture ? Tout simplement parce qu'elle est une réponse utile à l'action sociale, à l'ambition pédagogique.

Notre objectif de la « culture pour tous » signifie que l'on peut, que l'on doit, nous les élus, aller chercher les publics les plus éloignés de la culture.

Ce n'est pas du tout incompatible avec le fait de maintenir une culture exigeante. La culture est aussi une manière de s'attacher à un territoire, une façon d'y être heureux... C'est aussi pour cela que notre choix s'est porté sur un grand équipement musical. Parce que la musique est l'art le plus universel, le plus démocratique qui soit !

Patrick Devedjian
Député et président du conseil départemental des Hauts-de-Seine

L'AGENDA

Vendredi 21 avril
Concert de Bob Dylan à La Seine Musicale (Grande Seine)

Samedi 22 avril
> Inauguration La Seine Musicale
> Concert d'Insula Orchestra

Jedi 18 mai
Pose de la première pierre de l'école Dunoyer-de-Segonzac à Antony

CHIFFRE DU MOIS

6,2 M€

soit le montant total des subventions engagées par le Département sur la période 2017-2019 dans le cadre du contrat de développement signé avec la ville de Bourg-la-Reine le 10 mars. Retrouvez l'interview de Georges Siffredi, vice-président chargé de la politique de la ville en page 5.





La proximité de La Défense et le Brexit sont notamment à l'origine des projets.

Un enseignement attractif

De nouvelles sections internationales ouvriront dans toutes les écoles, collèges et lycées de Courbevoie et même dès la maternelle : une première en France.

« Il faut que les familles qui viennent travailler chez nous soient accueillies dans les meilleures conditions possibles. Les sections internationales sont l'une des clés pour cela », souligne Patrick Devedjian. Le choix s'est porté sur l'ouverture de sections internationales à Courbevoie, au cœur du quartier de La Défense, dans lequel plusieurs entreprises internationales ont leur siège. De l'école primaire jusqu'en terminale, les sections internationales de Courbevoie offrent un parcours exigeant aux enfants des familles étrangères ou binationales installées en France, comme aux enfants français revenus d'expatriation ou disposant de la motivation et des compétences linguistiques nécessaires. Avec l'ouverture de ces nouvelles sections, le Département des Hauts-de-Seine, l'académie de Versailles, la ville de Courbevoie et la Région Île-de-France s'associent pour l'attractivité du territoire.

Apprentissage des langues à Courbevoie

Aujourd'hui, la section internationale déjà existante concerne l'arabe et deux niveaux : le collège et le lycée. En septembre, elle sera étendue à la maternelle et au primaire. Il s'agit d'une première en France. Tout comme l'ouverture d'une section coréenne. Cette dernière accueillera ses premiers élèves à la rentrée prochaine dans une école maternelle, une élémentaire et un collège de Courbevoie. Même chose pour les sections anglaises britannique, chinoise et allemande. À la rentrée 2018, ces sections iront jusqu'au lycée. C'est à cette date également qu'ouvrira la section anglaise américaine, direc-

tement elle de la maternelle au lycée. « Ces sections s'adressent à des familles d'origine étrangère installées en France pour un temps plus ou moins long, précise le directeur académique Philippe Wuillamier, mais également aux familles qui auraient le projet de partir s'installer à l'étranger et aux familles et enfants qui ont un goût prononcé pour l'ouverture internationale et les langues vivantes. » En maternelle et en élémentaire, trois heures d'apprentissage minimum seront dispensées chaque semaine dans la langue choisie. À partir du collège, cela représentera entre huit et dix heures d'enseignement dont quatre à six supplémentaires par rapport à l'emploi du temps « normal ». Deux disciplines sont enseignées : la « langue et littéraire » et l'histoire-géographie remplacée par les mathématiques pour les sections chinoise et coréenne. À l'issue de la formation, les élèves passent le brevet et le baccalauréat option internationale. Dès la rentrée 2017, ils seront 530 à pouvoir intégrer ces sections. 660 jeunes les rejoindront à la rentrée 2018.

Méthodes pédagogiques

Elles sont mises en place par le ministère de l'Éducation nationale, en coopération avec les pays partenaires. Leur originalité est d'intégrer, au sein du système français, un enseignement relevant non seulement de la langue, mais aussi des méthodes pédagogiques du pays partenaire. Pour y être admis, les élèves doivent présenter un dossier et passer un examen. Ils suivent une scolarité française, à laquelle sont intégrés des enseignements spécifiques leur

5

sections internationales sont ouvertes dans les Hauts-de-Seine.

5

le nombre de nouvelles sections internationales qui ouvrent à Courbevoie.

1 190

élèves, collégiens et lycéens concernés par les nouvelles sections internationales.

permettant de suivre une formation poussée dans la langue du pays partenaire. Quant aux enseignants, ils sont le plus souvent natifs de la langue qu'ils enseignent et titulaires des diplômes d'enseignement du pays partenaire. Lorsqu'il s'agit d'enseignants français, ces derniers bénéficient d'une expérience d'enseignement dans le système du pays partenaire de la section.

S'inscrire dans une section internationale

Le recrutement des élèves est organisé sur la base d'un dossier de candidature déposé auprès de l'école ou de l'établissement. Un entretien et des tests dans la langue de la section choisie peuvent être proposés.

Dossier d'inscription :

www.ac-versailles.fr/dsden92

Renseignements :

Frédéric Verney - 01 71 14 28 40 / ce.ia92.dve2@ac-versailles.fr

Les Sections internationales

The international Sections

 Courbevoie



direction des services départementaux de l'éducation nationale Hauts-de-Seine

 hauts-de-seine LE DÉPARTEMENT

 Île de France

 VILLE DE COURBEVOIE



Nathalie Léandri

Groupe Majorité départementale (LR, DVD, UDI)

UN VRAI ATOUT POUR L'ATTRACTIVITÉ ET POUR LES JEUNES

Avec l'ouverture de ces nouvelles sections à Courbevoie, au cœur du quartier d'affaires de La Défense, le Département agit une nouvelle fois pour l'attractivité du territoire. L'existence d'un enseignement international est un élément incontournable pour attirer les entreprises étrangères et leurs cadres. Les évolutions économiques et conjoncturelles récentes (Brexit) nous ont conduits, avec l'Éducation nationale et la ville de Courbevoie, à proposer un enseignement spécifique et adapté aux familles étrangères ou binationales.

De l'école primaire jusqu'en terminale, ces jeunes bénéficieront d'un parcours exigeant avec un enseignement supplémentaire. Les élèves suivront une scolarité française, à laquelle seront intégrés des enseignements spécifiques leur permettant de suivre une formation poussée dans la langue du pays partenaire.

Avec l'Environnement Numérique des Collèges (ENC), les tablettes numériques, la rénovation et construction de collèges...et maintenant l'ouverture de sections internationales, le Département démontre une nouvelle fois que créer les conditions de la réussite des jeunes est plus que jamais sa priorité.



Frédérique Collet

Majorité départementale, groupe des Indépendants

OUVERTURE D'UNE NOUVELLE SECTION INTERNATIONALE À COURBEVOIE

Les sections internationales offrent aux enfants des familles étrangères ou binationales, la possibilité d'être intégrées dans le système scolaire français, tout en continuant l'apprentissage dans leur langue maternelle. Ces sections reposent sur une vraie formation biculturelle, facilitant l'accès à l'enseignement supérieur et à l'activité professionnelle. Nous soutenons ce dispositif contribuant à favoriser une éducation ouverte sur le monde tout en valorisant l'attractivité de notre territoire.



Pierre Ouzoulias

Groupe Front de Gauche et Citoyens (PCF-GC)

LA CULTURE PLURIELLE POUR TOUS LES TERRITOIRES

L'apprentissage de plusieurs langues vivantes et l'ouverture aux autres cultures du monde sont des objectifs que nous partageons, pour construire ensemble la civilisation de la connaissance et de la tolérance que nous appelons de nos vœux. Mais, ce nouvel élan humaniste ne doit pas seulement être diffusé autour du centre d'affaires de La Défense. Notre groupe propose de le promouvoir dans l'ensemble des établissements de l'enseignement public du département.



Catherine Picard

Parti Socialiste

MULTILINGUISME ET DIVERSITÉ

On ne peut que se réjouir du lancement des sections internationales de la maternelle au lycée dans les Hauts-de-Seine avec le soutien de l'Éducation nationale. Deux conditions importantes à cette démarche : une mise en œuvre dans tous les établissements scolaires du département, sans discrimination sociale ou géographique ; une offre de toutes les langues en fonction des réels besoins des familles pour permettre le cas échéant aux enfants de continuer à pratiquer leur langue maternelle s'ils le souhaitent.

Les principaux travaux

d'avril sur la voirie et dans les parcs départementaux



Travaux d'aménagement de la RD 920 à Bourg-la-Reine.

Antony

RD 920 : avenue Aristide-Briand à Antony, entre la rue Auguste-Moulié et le carrefour de la Croix de Berny, requalification de la voie en boulevard urbain, création d'une continuité cyclable, remplacement de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse tricolore. Les travaux ont débuté en mars 2016 pour une durée prévisionnelle de vingt-et-un mois.

Asnières-sur-Seine

> Avenue de la Redoute entre les Quatre-Routes et la rue l'Abbé-Lemire. Adaptation des réseaux d'assainissement aux aménagements du futur tramway T1, remplacement d'une canalisation non visitable, renforcement structurel d'un collecteur visitable et réalisation de galeries. Les travaux ont débuté en janvier 2016 et se poursuivront jusqu'en juillet 2017.

> RD 7 : rénovation de l'éclairage public, quai Aulagnier à la rue du Jardin-Modèle. Les travaux ont commencé début décembre 2016 pour une durée prévisionnelle de neuf mois.

Bagneux

Rue des Meuniers : rénovation de la canalisation et renouvellement de branchements jusqu'en juin.

Bourg-la-Reine

> RD 920 : boulevard du Maréchal-Joffre à Bourg-la-Reine, entre la place de la Résistance et la rue de Fontenay, requalification de la voie en boulevard urbain, création d'une piste cyclable, remplacement de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse tricolore. Les travaux ont débuté en mars pour une durée prévisionnelle de douze mois.

> RD 920 : avenue du Général-Leclerc, renouvellement de branchements d'avril à août.

Châtenay-Malabry

> Avenue de la Division-Leclerc entre le carrefour Salvador-Allende et les voies TGV. Construction en souterrain grâce à un tunnelier, d'un collecteur de 2 mètres de diamètre, pour éviter les débordements des collecteurs d'assainissement existants le long de cette avenue. Les travaux ont débuté en novembre 2015 pour une durée prévisionnelle de vingt-quatre mois.

> RD 986 : avenue de la Division-Leclerc. Réhabilitation du réseau d'assainissement de janvier 2017 à mai 2018.

Châtenay-Malabry - Le Plessis-Robinson

A 86 - RD 986 rue du Général-Eisenhower : aménagement de l'échangeur Est avec la création de deux bretelles d'entrée et sortie sur l'A 86

au droit du parc d'affaires de la Boursidière et réaménagement d'un carrefour au croisement entre la RD 986 et l'avenue Galilée. Les travaux ont débuté en janvier pour une durée prévisionnelle de vingt-quatre mois.

Courbevoie

RD 7 : quai du Maréchal-Joffre, réparation du perré en aval du pont de Courbevoie jusqu'en mai.

Fontenay-aux-Roses

RD 128 : avenue Marx-Dormoy entre la rue Boucicaut et l'avenue du Maréchal-Foch, rénovation de l'éclairage public. Les travaux commencent en avril pour une durée prévisionnelle de six mois.

Gennevilliers - Villeneuve-la-Garenne

Rue de la Bongarde : rénovation de la canalisation et renouvellement de branchements jusqu'en juin.

Issy-les-Moulineaux

RD 76 : rue du Gouverneur-Général-Éboué, RD 50 boulevard des Frères-Voisin et Rue Charlot. Création d'un bassin de stockage/restitution des eaux pluviales sous le stade Gabriel-Voisin et création de deux déversoirs d'orage. Janvier 2016 à décembre 2017.

Issy-les-Moulineaux - Meudon

RD 7 : quai de la Bataille-de-Stalingrad à Issy le Moulineaux et route de Vaugirard à Meudon. Aménagement des berges de Seine, déplacements des regards d'accès au réseau d'assainissement dans le cadre du projet Vallée Rive Gauche. Novembre 2012 à juin 2017.

Nanterre

Rue Sadi-Carnot entre l'avenue Georges-Clemenceau et la place Gabriel-Péri. Réhabilitation du collecteur et de ses ouvrages connexes (branchements, regards et galeries). Juillet 2016 à décembre 2017.

Puteaux

RD 913 : avenue du Général-de-Gaulle, entre le boulevard Circulaire et la limite de la ZAC des Bergères, rénovation de l'éclairage public. Les travaux ont commencé en janvier pour une durée prévisionnelle de huit mois.

Vaucresson

RD 907 : boulevard de la République, entre le rond-point du Fer Rouge, la rue Émile-Testu et la place Charles-de-Gaulle, requalification de la voirie. Les travaux ont débuté en septembre 2016 pour une durée prévisionnelle de neuf mois.

« Proximité et efficacité guident l'action des Départements et des villes à travers la contractualisation. »

Le 3 avril 2013, le conseil départemental a signé son premier contrat de développement Département/Ville. Quatre ans plus tard, quel bilan tirez-vous de ce partenariat ?

Un bilan particulièrement positif et significatif puisque trente-trois communes sur trente-six sont entrées à ce jour dans le dispositif. Les trois dernières villes ont également pris des contacts techniques avec le Département afin, à leur tour, de souscrire un contrat de développement. Tout laisse à penser que 2017 pourrait être l'année où l'ensemble du territoire départemental profitera de ce type de soutien. L'année 2016 a, quant à elle, été extrêmement riche avec l'approbation de 24 contrats, soit presque autant que la totalité des contrats précédemment approuvés depuis la création du dispositif.

Une très grande diversité d'équipements a pu être financée tant dans le domaine scolaire que dans celui du sport (piscine, gymnase, terrains de foot, rugby ou tennis, fosse de plongée, skate-park...), de la culture (maison des arts, cinéma, espace culturel, bibliothèque...), ou de la petite enfance, reflétant parfaitement la multitude d'usages et de pratiques nécessaires à la qualité de vie des habitants et à l'attractivité du territoire alto-séquanais.

Ce partenariat a permis aux communes de valoriser leurs projets structurants en bénéficiant de financements sécurisés dans le temps et concentrés sur leurs opérations les plus emblématiques. Grâce aux contrats de développement, le Département a également pu renforcer sa visibilité en tant qu'acteur local de premier rang.

Enfin, le dispositif a simplifié et rationalisé les procédures administratives et le travail quotidien des services administratifs autant au Département que dans les villes.

Peut-on chiffrer le soutien annuel du Département aux communes ?

En fonctionnement, le soutien annuel du Département s'est élevé à un peu plus de 23 M€ pour 2016. C'est un effort notable pour le conseil départemental que de maintenir un tel niveau d'aide dans le contexte budgétaire extrêmement contraint que connaissent aujourd'hui nos collectivités. Sur l'ensemble des contrats conclus depuis l'entrée en vigueur du dispositif, ce sont 96,7 M€ qui ont été attribués pour financer les actions de fonctionnement mises en œuvre par les villes. En investissement, retenir un soutien annuel est moins pertinent car il est forcément fonction du rythme de déroulement des travaux. Il est donc plus significatif de rappeler que depuis 2013, le financement départemental s'élève à plus de 156 M€. Nous avons la volonté d'accompagner les villes dans la création d'équipements de proximité importants pour la qualité de vie de nos concitoyens. Mais notre objectif est aussi de soutenir un bon niveau d'investissement, garant du développement économique et de l'attractivité du territoire alto-séquanais.

Quelles sont les principaux domaines concernés par ces partenariats, existe-t-il des différences en fonction des communes ?

Si le cadre du dispositif est le même pour toutes les communes, chaque contrat est unique et dépend du projet porté par les villes en fonction des priorités de son territoire. Il existe donc nécessairement des différences sur le type d'actions ou d'opérations financées.

Cela étant, certains domaines d'intervention demeurent plus significatifs que d'autres.

En ce qui concerne les actions de fonctionnement, la thématique principale est la petite enfance avec le financement des établissements municipaux d'accueil du jeune enfant. Cela représente plus de 70 % du montant total de l'engagement départemental. Puis, ce sont les actions culturelles et sportives les plus représentées dans les contrats. Pour le volet investissement, la première thématique financée concerne les équipements scolaires avec près de 40 % de l'enveloppe, puis les équipements sportifs (20 %) et les aménagements urbains (16 %). Il est intéressant de noter que le financement d'aménagements urbains, relativement peu présent dans la première génération de contrat, se développe de manière significative dans les derniers contrats approuvés.

Au regard des débats institutionnels récents, le couple Département/Ville est-il irremplaçable ?

La réussite des contrats de développement en est l'illustration la plus flagrante. Ce dispositif atteste bien de l'absolue nécessité de maintenir des échelons de proximité qui sont les seuls à identifier les besoins des habitants et à œuvrer au quotidien à l'amélioration de leur qualité de vie. Proximité, partenariat et efficacité guident l'action des Départements et des villes à travers la contractualisation.



Georges Siffredi
Premier vice-président chargé de la politique de la ville

RETROUVEZ LE TEXTE DES RAPPORTS SUR WWW.HAUTS-DE-SEINE.FR

COMMISSION PERMANENTE 20.03.17

HABITAT - POLITIQUE DE LA VILLE

17.55 Aide à l'adaptation de l'habitat pour les nouveaux bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile - Attribution de quatre subventions.

17.57 Attribution de subventions pour l'adaptabilité de logements sociaux aux personnes handicapées - Levallois-Perret - Bois-Colombes - Courbevoie - Nanterre - Issy-les-Moulineaux - Colombes - Gennevilliers.

17.80 Aides départementales à l'amélioration de l'habitat privé.

17.64 Attribution de subventions dans le cadre de la politique départementale d'aide à la création de logements locatifs sociaux - Sceaux - Bourg-la-Reine.

17.54 Rénovation urbaine - Commune d'Asnières-sur-Seine - Approbation d'un avenant n° 1 à la convention d'attribution de la subvention pour la construction du complexe sportif Pierre-de-Coubertin.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

17.56 Règlement amiable d'un sinistre survenu 112 route de la Reine à Boulogne-Billancourt.

CULTURE

17.85 Subventions culturelles 2017 et actualisation des adhésions 2017 dans le cadre de l'action culturelle départementale.

17.51 Domaine départemental de la Vallée-aux-Loups - Maison de Chateaubriand - Convention de mise à disposition à titre gratuit des locaux de la Maison de Chateaubriand en faveur du lycée professionnel Voilain de Puteaux dans le cadre d'un parcours d'éducation artistique et culturelle.

17.82 Domaine départemental de la Vallée-aux-Loups - Maison de Chateaubriand - Exposition de photographies contemporaines intitulée « Paysage(s) : l'étrange familier de Véronique Ellena », du 20 avril au 23 juillet 2017.

17.52 Musées départementaux - Contrats de prêts d'œuvres du musée du domaine départemental de Sceaux, du domaine départemental de la Vallée-aux-Loups - Maison de Chateaubriand et du musée départemental Albert-Kahn.

17.79 Musée départemental Albert-Kahn - Contrat de participation avec la société Gédéon Programmes en vue de la réalisation d'un film documentaire sur Albert-Kahn et les Archives de la planète.

COMMANDE PUBLIQUE

17.48 Information sur les marchés et les avenants conclus aux mois d'octobre et novembre 2016.

NOUVELLES TECHNOLOGIES

17.83 Création d'un groupement de commandes pour la réalisation d'une maquette numérique 3D de promotion du territoire Hauts-de-Seine et Yvelines.

VOIRIE ET VOIES NAVIGABLES

17.81 Conventions de groupement de commande relatives aux ouvrages d'art et aux portiques, potences et hauts mâts entre le Département des

Yvelines, l'Établissement Public Interdépartemental des Yvelines et des Hauts-de-Seine et le Département des Hauts-de-Seine.

17.86 Convention de fourniture à titre gratuit des ressources du Département des Hauts-de-Seine à l'Établissement Public Interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine dans le cadre du transfert de la gestion des opérations d'entretien et d'exploitation de la voirie.

AFFAIRES ET CONSTRUCTIONS SCOLAIRES

17.49 Autorisation de signer un protocole transactionnel entre le Département des Hauts-de-Seine et la compagnie AXA France IARD.

17.60 Subventions exceptionnelles aux collèges publics des Hauts-de-Seine.

17.61 Subventions de fonctionnement - Secteur éducatif et partenariat - Année 2017.

INSERTION

17.66 Adoption du règlement départemental pour l'attribution de subventions inférieures à 23 000 € aux organismes œuvrant en faveur de l'insertion et de la solidarité pour l'année 2017 - Attribution de subventions à 12 organismes pour l'année 2017.

17.70 Programme départemental d'insertion et de retour à l'emploi - Année 2017.

17.75 Fonds de solidarité logement - Accompagnement social lié au logement (ASLL) - Subventions aux associations - Année 2017.

PERSONNES ÂGÉES

17.68 Convention entre la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et le Département pour l'accompagnement de la mise en place de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie.

PERSONNES HANDICAPÉES

17.87 Mise en place de la carte mobilité inclusion dans les Hauts-de-Seine.

EAU ET ASSAINISSEMENT

17.53 Convention de financement de travaux spécifiques de renforcement d'un collecteur d'assainissement du Département dans le cadre de la réalisation d'un ouvrage place de la Résistance à Issy-les-Moulineaux par la Société du Grand Paris.

RELATIONS ET COOPÉRATION INTERNATIONALES

17.69 Programme 2017 de coopération au Cambodge - Province de Siem Reap.

17.73 Programme de renforcement des organisations de producteurs de cacao en Haïti - Phase 7.

PATRIMOINE NON SCOLAIRE

17.50 Autorisation de procéder à la cession de véhicules du parc automobile départemental.

17.59 Vente aux enchères de deux lots de copropriété situés 9 rue du Général-Leclerc à Bois-Colombes.

PERSONNEL

17.78 Mise en place du télétravail au sein du Département des Hauts-de-Seine.

17.74 Mise à disposition d'agents départementaux auprès du syndicat mixte de l'Île de Monsieur.

17.58 Convention d'adhésion au contrat de restauration collective entre le Département des Hauts-de-Seine, Elior entreprises et le ministère de l'Économie et des Finances, en vue de permettre l'accès du personnel de la Paierie départementale des Hauts-de-Seine au restaurant administratif de l'Extension.

FINANCES

17.76 Association amicale des conseillers généraux ou anciens conseillers généraux des Hauts-de-Seine (AACG 92) - Attribution d'une subvention au titre de 2017.

17.77 Attribution de deux subventions de fonctionnement sur enveloppe au titre de 2017 - Mouvement national des élus locaux (MNEL) et Association des maires du Département des Hauts-de-Seine (AMD 92).

SPORTS

17.84 Convention de coopération entre le Département et le syndicat mixte de l'Île de Monsieur relative à la réalisation d'un centre aquatique.

TRANSPORTS

17.62 Tramway T10 - Acquisition d'emprises situées avenue de la Division-Leclerc à Châtenay-Malabry.

17.63 Tramway T10 Antony (Croix de Berny) - Clamart (Place du Garde) - Approbation de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et de financement des études en interface entre le tramway T10 et la mise aux normes du tunnel de l'A 86 à Antony.

17.65 Tramway T10 entre Croix de Berny (Antony) et Place du Garde (Clamart) - Approbation du coût d'objectif, de l'avant-projet de synthèse et de la convention de financement des études projet (PRO), mission d'assistance aux contrats de travaux (ACT), acquisitions foncières complémentaires et premiers travaux.

17.71 Prolongement du tramway T1 d'Asnières-Gennevilliers - Les Courtilles au tramway T2 à Colombes - Convention de financement des études préliminaires et d'avant-projet relative à l'ouvrage de protection de l'émissaire général nord du Siaap à Colombes.

17.72 Règlement amiable de litiges survenus dans le cadre des opérations de tramways - Autorisation de signer trois protocoles transactionnels entre le Département et les sociétés en cause.

TRÈS HAUT DÉBIT ET OPEN DATA

17.67 Autorisation de signer la convention de partenariat en matière de diffusion de données partenaires sur la plateforme Open Data du Département avec la ville de Suresnes.

RETROUVEZ LE TEXTE DES RAPPORTS SUR [www.hauts-de-seine.fr/deliberations](http://WWW.HAUTS-DE-SEINE.FR/deliberations)

La Seine Musicale en avant-première



© Shigeru Ban Architects Europe - Jean de Gastines Architects

Avant la soirée du 22 avril et ses deux concerts d'ouverture, sont programmées quatre journées portes ouvertes pour tous les publics et un concert exceptionnel de Bob Dylan le vendredi 21 dans la Grande Seine.

Le Département propose une série d'événements pour tous les publics

Mercredi 19 avril

Jeune public et familles - 14 h 30 - 18 h 30

- > Concert : Pick'O'Rama propose un panorama de tout ce qu'a pu produire la scène musicale anglo-saxonne ces trente dernières années : Pop, hip-hop, électro, rock, garage... (à partir de 6 ans).
 - > Ateliers participatifs autour de la création sonore en partenariat avec L'Armada productions.
 - > Visites pour découvrir en famille l'architecture de la Seine Musicale.
- Inscriptions : www.hauts-de-seine.fr

Vendredi 21 avril

À 20 h 30 : concert de Bob Dylan en avant-première dans la Grande Seine.
Réservations : www.laseinemusicale.com

Samedi 22 avril

Inauguration

Inauguration de la Seine Musicale par Patrick Devedjian, président du conseil départemental des Hauts-de-Seine.

À 20 h : concert d'Insula Orchestra (direction Laurence Equilbey) à l'Auditorium. Un programme surprise avec des œuvres de Mozart, Weber, Beethoven interprétées par des artistes français tels que Sandrine Piau, soprano, ou Bertrand Chamayou, pianiste (programme repris le dimanche après-midi à 16h).

Réservations : www.laseinemusicale.com

À 21 h 30 : concert électro dans la Grande Seine

The Avener, héritier de la French touch mariant les genres, présentera son live. Le concert sera suivi des laborantins electro pop The Shoes pour un DJ set qui électrisera le dance floor de la Seine Musicale !
Réservations : www.laseinemusicale.com

Dimanche 23 avril

À 16 h : concert d'Insula Orchestra (direction Laurence Equilbey) à l'Auditorium. Deuxième représentation du concert d'inauguration.

Réservations : www.laseinemusicale.com

Visites architecturales tout au long du week-end par la compagnie Légendes Urbaines.

Inscriptions : www.hauts-de-seine.fr

Et tout au long de la semaine, le Département propose d'autres événements à ses partenaires, aux acteurs culturels du territoire et aux élèves des conservatoires.

Mardi 18 avril

> Showcases, rencontres professionnelles autour des groupes de musiques actuelles issus des Hauts-de-Seine accompagnés par le Département (dispositif PAPA pour Plan d'accompagnement à la professionnalisation des artistes) et les structures du Réseau 92 (dispositif Trâce) avec Jahneration / reggae hip hop (victoire du reggae 2017), Dusk Totem / électro-pop (finaliste Ricard live music 2017) et Livingstone / rock.

> Visites des studios d'enregistrement et de répétition de la Seine Musicale.

> Concert Maîtrise en Seine par la Maîtrise des Hauts-de-Seine, chœur d'enfants de l'Opéra national de Paris, dirigé par Gaël Darchen.

Jeudi 20 avril

Carte blanche aux conservatoires

- > Concerts : orchestre de chambre, classes de percussions, chœurs... par des élèves des conservatoires.
- > Scènes ouvertes aux élèves des conservatoires dans les espaces de la Seine Musicale.
- > Répétitions de jeunes de DEMOS (Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale)
- > Master class de musique de chambre.

Vendredi 21 avril

Visites de la Seine Musicale en présence des architectes Shigeru Ban et Jean de Gastines.

Plus d'informations sur :

www.laseinemusicale.com - www.hauts-de-seine.fr

LA SEINE MUSICALE

Au Château de Sceaux
Exposition du 21 avril au 9 juillet 2017

Autour de l'acquisition d'une œuvre majeure
*La Démolition
du Château de Meudon*
par Hubert Robert (1733-1806)

Conseil départemental des Hauts-de-Seine - Pôle Communication - © C. D. 2016/05 - Eau - Turquin - Mars 2017 - P.

Retour à l'emploi : bilan et [à]venir

Le Département garantit la mise en œuvre sur son territoire d'une offre d'insertion par l'ensemble des référents uniques qui accompagnent les bénéficiaires du RSA.

La loi prévoit que le Département a la charge des foyers bénéficiaires du RSA lorsqu'ils sont sans activité ou lorsque chacun des bénéficiaires gagne individuellement moins de 500 € nets par mois. Ils ont alors droit à un accompagnement par un référent unique. Aussi, fin septembre 2016, le Département ne comptait plus que 30 121 foyers bénéficiaires du RSA et 53 469 personnes (allocataires, conjoints et enfants éventuels) couvertes par le RSA (données consolidées). Sur un an, ce nombre de foyers bénéficiaires est en baisse (- 1,2%). Par ailleurs, la Prime d'activité a remplacé le RSA activité depuis le 1^{er} janvier 2016. Le programme départemental d'insertion et de retour à l'emploi (PDI-RE) bénéficie chaque année d'ajustements des actions existantes et du lancement d'actions nouvelles permettant de renforcer les outils d'accompagnement à la disposition des référents dont le rôle est d'aider les bénéficiaires du RSA dans leur parcours. Les dispositifs mis en œuvre par le Département ont généré 2 560 retours à l'emploi en 2016. Ainsi au 31 décembre 2016, le taux de retour à l'emploi global des bénéficiaires du RSA en insertion socio-professionnelle dans les Espaces insertion s'établissait à 40,8 %, en augmentation de 1,8 point en un an.

Les actions renouvelées

Le PDI-RE 2017 prévoit la mise en place de 94 actions et 14 944 places mises à la disposition des référents. Certaines bénéficient d'un cofinancement à hauteur de 50 % par le Fonds social européen (FSE) : le coaching vers l'emploi destiné aux nouveaux entrants dans le dispositif RSA avec un accompagnement intensif pour un retour rapide à l'emploi ou l'accompagnement dans l'emploi par le permis de conduire (100 personnes concernées en 2017). La mission Prospection et Placement diversifie par ailleurs ses secteurs d'activité pour faciliter le placement des bénéficiaires (le secteur de l'hôtellerie-restauration sera, par exemple, développé). L'accompagnement global des demandeurs d'emploi va être également élargi (binôme travailleur social et conseiller emploi de Pôle emploi). Enfin, la plateforme d'aide socioprofessionnelle (PASP) a pour objectif de répondre aux besoins des bénéficiaires par des entretiens individuels et des ateliers collectifs.

Yvelines - Hauts-de-Seine : perspectives d'insertion

Les deux Départements ont engagé une démarche d'harmonisation et de mutualisation de leurs pratiques qui s'enrichira dans le domaine de l'insertion et du retour à l'emploi en 2017. L'évolution du dispositif d'instruction des demandes de RSA, d'orientation et d'accompagnement des bénéficiaires par le service adapté, fait l'objet d'une volonté de convergence. Les Yvelines et les Hauts-de-Seine partagent leurs pratiques en matière de lutte contre la fraude et ont mis en place simultanément les sanctions administratives comme alternatives à la plainte. Un même référentiel d'évaluation des ressources des travailleurs indépendants et l'harmonisation des modalités d'instruction sont également en cours d'élaboration. Par ailleurs, les deux Départements souhaitent mettre en œuvre une politique commune de développement touristique. L'objectif est de proposer aux entreprises des Hauts-de-Seine et des Yvelines de ce secteur une offre de services personnalisée au recrutement et à l'accompagnement dans l'emploi.

Pour compléter et renforcer les actions du PDI-RE, le Département a conclu un pacte territorial d'insertion (PTI) qui définit les objectifs communs aux différents acteurs du retour à l'emploi, apportant ainsi plus de cohérence à la politique d'insertion et de retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA.

Ce pacte associe vingt-et-un signataires : l'État, la Région Île-de-France, Pôle emploi, la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine, l'Union départementale des centres communaux d'action sociale (UDCCAS), la CPAM, la Cramif, l'Agence régionale de santé (ARS), la MSA d'Île-de-France, la CCI Paris Île-de-France, la Chambre de métiers et de l'artisanat des Hauts-de-Seine, la CGPME Hauts-de-Seine, le Medef Hauts-de-Seine, les cinq maisons de l'emploi des Hauts-de-Seine (Rives de Seine, Rueil-Malmaison, Seine Ouest Entreprise et Emploi, Hauts-de-Bievre emploi, MEF de Nanterre), les trois Plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE) de Clichy-la-Garenne, Gennevilliers et Nanterre/Rueil Malmaison.

Plus d'informations sur www.hauts-de-seine.fr rubrique Solidarités.



Le PDI-RE prévoit 94 actions et 14 944 places mises à la disposition des référents.

Premier prix pour La Seine Musicale



Entertainment & Culture, c'est le prix remporté dans le cadre de la première édition des Prix du Grand Paris.

Le Club des Entreprises du Grand Paris et ses partenaires ont lancé la première édition des Prix du Grand Paris le 9 mars dernier. Ceux-ci distinguent les acteurs, démarches, initiatives, projets publics ou privés, individuels ou collectifs les plus significatifs au regard des enjeux métropolitains du Grand Paris : énergie, mobilité, habitat et logement, environnement, architecture, enseignement supérieur, recherche et innovation, etc. La Seine Musicale prévoit le croisement des publics dans son auditorium (1 150 places) et dans sa grande salle modulable pour les musiques amplifiées (4 000 à 6 000 places). Elle propose par ailleurs des actions pédagogiques et des rencontres de tous les publics avec ses formations musicales en résidence : Insula orchestra, orchestre sur instruments d'époque dirigé par Laurence Equilbey, mais aussi la Maîtrise des Hauts-de-Seine, chœur d'enfants de l'Opéra national de Paris, dirigée par Gaël Darchen.

Plus d'informations sur www.laseinemusicale.com



L'application Hauts-de-Seine change

Le Département lance une nouvelle version de son application pour iPhone et propose une version dédiée aux iPads.

Au sommaire : des articles, des images, des vidéos pour tout savoir sur les actions et les grands projets du conseil départemental avec une meilleure ergonomie pour les internautes.

Côté loisirs, l'application propose un éventail d'idées de sorties pour toute la famille. Côté pratique, les adresses des structures départementales sont répertoriées et une sélection des services publics, équipements sportifs et culturels des Hauts-de-Seine est présentée. Côté services, il est possible de feuilleter les magazines départementaux, consulter les cartes interactives pour accéder aux structures, poser une question aux services départementaux par le biais du formulaire de contact, etc.

L'application Hauts-de-Seine est à télécharger sur l'App Store.

Photos anciennes numérisées

Des cartes postales des Hauts-de-Seine allant de 1900 à 1944, conservées aux Archives départementales, sont disponibles sur les sites dédiés Open Data et Archives.

Composée de 9 500 cartes postales, cette collection illustre les paysages urbains et champêtres des trente-six communes des Hauts-de-Seine, ainsi que les différents modes de locomotion au début du 20^e siècle. Cette numérisation permet au public de découvrir le territoire sous un angle inédit : scènes de rue, marchés animés, promenades « d'élégantes » dans les bois ou les parcs. Le thème des transports y est largement représenté avec le chemin de fer, le tramway, l'automobile ou encore l'aviation.

Afin de répondre à une demande du grand public, ce sont, dans un premier temps, 1 887 cartes postales qui sont diffusées, couvrant les années 1900-1944, portant sur 11 communes : Bagneux, Boulogne-Billancourt, Marnes-la-Coquette, Montrouge, Nanterre, Le Plessis-Robinson, Puteaux, Suresnes, Vanves, Vaucresson, Ville-d'Avray. La publication des cartes postales relatives aux autres communes du département s'effectuera tout au long de l'avancée de la numérisation dont la fin est prévu en 2018.

La collection est ouverte aux réutilisations de données, les images étant libres de droits.

Toute l'offre sur archives.hauts-de-seine.fr et opendata.hauts-de-seine.fr



THD Seine : Sequalum condamnée

Le contentieux opposant le Département à son ancien délégataire prend fin. La société Sequalum doit payer au Département 96,7 M€ de pénalités.

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a confirmé le bien-fondé du Département à exiger des pénalités à la société Sequalum (filiale du groupe Numericable-SFR) devant les retards constatés en fin d'année 4 et 5 du calendrier contractuel de déploiement du réseau départemental. En rendant ce jugement, le tribunal administratif reconnaît que Sequalum est redevable de l'intégralité des pénalités exigées, soit 96,7 M€.

Pour rappel, face aux retards substantiels constatés dans la construction du réseau départemental THD Seine et devant l'ineffectivité des mises en demeure adressées à son ancien délégataire, le Département avait émis deux titres de pénalités, respectivement de 45 076 000 € en août 2014 et de 51 640 000 € en mai 2015. Sequalum avait contesté la régularité et le bien-fondé de ces pénalités devant le Tribunal administratif en septembre 2014 puis en juillet 2015. Pour Patrick Devedjian, président du conseil départemental : « Ces jugements montrent que l'intérêt public a été sauvegardé dans ce dossier et est un signal fort donné à l'adresse des partenaires des collectivités qui seraient tentés de ne pas respecter leurs engagements contractuels ».

Le 17 octobre 2014, le Département avait prononcé la résiliation de la délégation de service public THD Seine, pour faute et aux torts exclusifs du délégataire Sequalum, avec effet au 1^{er} juillet 2015. À partir de cette date, la Régie départementale THD Seine avait repris l'exploitation et la maintenance du réseau et a assuré le maintien du service public sur les infrastructures construites par Sequalum. En parallèle, le Département avait lancé le 17 novembre 2014 un appel à candidature pour la cession du réseau THD Seine qui a abouti le 24 février 2017 à la cession du réseau à la société Covage pour un montant de 15 M€ assortis d'engagements de développement du réseau.

Food Trucks, acte 2 à La Défense

Pour la deuxième année, le quartier d'affaires accueille de nouvelles formes de restauration mobile depuis le 27 mars.

Jusqu'au 17 novembre, vingt camions itinérants proposant des spécialités du monde entier tournent dans le quartier d'affaires de La Défense. Defacto, l'établissement public chargé de la gestion et de l'animation du quartier, a souhaité élargir l'offre de restauration à de nouveaux créneaux avec les coffee trucks spécialisés dans les petits déjeuners. Au menu de cette nouveauté 2017 : de 7 h à 10 h 30, les cinq camions proposent du thé, du café, des jus de fruits, des viennoiseries, des pâtisseries et des fruits frais aux 160 000 salariés et 20 000 habitants du quartier.

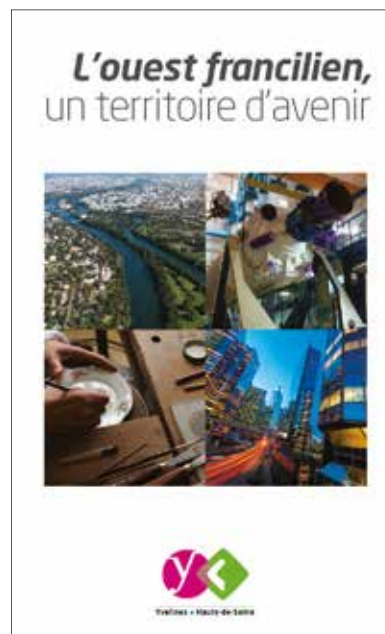
Plus d'informations sur www.ladefense.fr

1,7 M€

c'est le montant alloué par le conseil départemental au nouveau foyer Jean-Zay inauguré le 16 mars à Asnières. Le foyer prend aujourd'hui en charge une centaine d'enfants. Âgés de 11 à 21 ans, ils sont vingt à la maison d'enfants, douze au service d'accueil de jour et soixante-neuf au service éducatif.

L'ouest francilien, un territoire d'avenir

Les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines présentent leurs atouts naturels en faveur du tourisme et du développement économique.



Proche de Paris, l'ouest francilien est le premier pôle de recherche privée en Île-de-France, il concentre des acteurs majeurs dans les secteurs du numérique, de l'automobile, de l'aéronautique, des services aux entreprises, de la finance, du tourisme, de l'agriculture... Avec plus de 800 millions d'euros en 2016, la politique d'investissement des Yvelines et des Hauts-de-Seine fait de l'ouest francilien une terre de projets : la rénovation du musée Albert-Kahn et la construction de La Seine Musicale à

Boulogne-Billancourt, le Cluster de Versailles-Satory, Mantes Innovaparc, l'Ecopôle Seine Aval, l'U Arena à Nanterre.

Informations et projets sur www.ouestfrancilien.com

Moderniser la carte invalidité

La carte mobilité inclusion (CMI) se substitue progressivement depuis le 1^{er} janvier aux cartes de stationnement, d'invalidité et de priorité.

Elle maintient les droits attachés aux trois cartes auxquelles elle se substitue et est délivrée par le président du conseil départemental. La mise en place de cette carte unique vise à recentrer les maisons départementales des



personnes handicapées (MDPH) sur des missions à plus forte valeur ajoutée pour les usagers et à simplifier les démarches. Et, pour les Départements, de renforcer le rôle des équipes médico-sociales de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) afin de permettre une prise en charge globale des personnes en perte d'autonomie. Sur un plan plus « pratique », cela permet de moderniser les processus de production afin de raccourcir les délais de fabrication et d'expédition. La CMI sera mise en place progressivement dans chaque département jusqu'au 1^{er} juillet.

La personne handicapée ou âgée ayant fait une demande recevra une notification de décision de la part de la MDPH ou du conseil départemental qui l'informeront si sa demande de carte est acceptée ou refusée. L'usager recevra directement sa carte par voie postale. Il pourra suivre l'état de fabrication sur un portail internet et un service vocal interactif de l'Imprimerie nationale.

Commande publique des Hauts-de-Seine

TPE/PME : l'échéance pour la dématérialisation des marchés publics doit se préparer dès maintenant

Avec la réforme du droit de la commande publique entrée en vigueur le 1^{er} avril 2016, la dématérialisation des procédures de marchés publics deviendra une obligation d'ici le 1^{er} octobre 2018. En conséquence, le Département des Hauts-de-Seine a décidé de profiter de ce délai pour répondre à cette obligation par phase : depuis le 1^{er} mars pour les marchés à procédure adaptée (Mapa) et à compter du 1^{er} septembre pour les appels d'offres. Aucune réponse papier ne sera acceptée sauf si le règlement de la consultation (RC) le mentionne.

Dans le cadre de sa politique d'achat et afin de favoriser l'accès à la commande publique, le Département des Hauts-de-Seine souhaite accompagner notamment les TPE/PME à ces échéances.



Réunions fournisseurs

C'est pourquoi le Département des Hauts-de-Seine, en partenariat avec la CCI Île-de-France, la CPME 92 et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, organise le jeudi 18 mai à 10 h une réunion d'information à l'hôtel du Département à Nanterre, afin d'informer les entreprises sur les démarches à suivre pour atteindre cet objectif.

Inscription obligatoire sur www.hauts-de-seine.fr/reunions-fournisseurs jusqu'au 15 mai (deux participants maximum par entreprise, dans la limite des places disponibles).

Afin d'être informé régulièrement de nos offres, nous vous recommandons de créer votre compte et de programmer des alertes sur le portail Maximilien (www.maximilien.fr) ou bien de les consulter via le lien suivant : www.hauts-de-seine.fr/commande-publique

Recrutements

■ Chargé d'opérations foncières

Au sein de la Direction du Patrimoine Immobilier, vous assurez la maîtrise foncière de projets départementaux de transports. Vous négociez et acquérez des emprises par voie amiable et par expropriation pour la réalisation de projets routiers et tramways. Vous intervenez en tant que conseil juridique et opérationnel.

Profil : vous disposez de connaissances en droit : acquisitions, cessions, occupations, expropriation, domanialité, droit de l'urbanisme, droit civil. Aptitudes à la négociation ; capacités à intégrer des enjeux juridiques et opérationnels, à être force de proposition et à hiérarchiser les priorités. Qualités rédactionnelles ; aptitudes à travailler en équipe et notamment en mode projet.

Réf : AM.17.41 - Poste basé à Nanterre

■ Chargé de mission guichet unique

Au sein de la Direction de la Logistique et des Moyens Généraux, dans le cadre du projet GRC - Gestion relation citoyen - le chargé de mission Guichet Unique a en charge la mise en place de la plateforme de contact centralisée au sein du service des moyens généraux. En s'appuyant sur ses compétences, il conduit ce projet de bout en bout et assume la responsabilité des différentes phases, depuis la définition des besoins jusqu'au déploiement et au fonctionnement de la plateforme.

Profil : vous possédez une bonne connaissance du fonctionnement du service public et justifiez d'une expérience professionnelle dans la gestion de la relation aux citoyens. Vous maîtrisez les activités de maîtrise d'ouvrage, les outils bureautiques et idéalement les outils d'infocentre. Aisance relationnelle, écoute, négociation et sens de l'organisation requis.

Réf : AM.17.39 - Poste basé à Nanterre

Adressez votre candidature et votre curriculum vitae

par courriel : recrut@hauts-de-seine.fr ou par courrier : Monsieur le Président du conseil départemental - Hôtel du Département - Pôle Ressources Humaines et Financières - Service Emploi et Compétences 2/16 bd Soufflot - 92015 Nanterre cedex. Indiquez la référence afférente au poste. Vous retrouvez le contenu détaillé de toutes nos offres d'emploi sur www.hauts-de-seine.fr

La Lettre bleue est publiée par la direction de la communication du conseil départemental des Hauts-de-Seine.

Directeur de la publication : Muriel Hoyaux - Rédaction : Virginie Rapin - Mise en page : Frédéric de Tarlé

Crédits photos : CD92 / Jean-Luc Dolmaire, Olivier Ravoire, Willy Labre, Elenabs/Fotolia, D.R.

www.hauts-de-seine.fr

Dépôt légal : juillet 2008 - ISSN : 2430-7009 - Imprimé sur papier recyclé

Suivez-nous

